

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CULTURE, LE  
PATRIMOINE ET LES SPORTS  
SUR LE PROJET DE MONTRÉAL PHYSIQUEMENT ACTIVE**

---

**Mise en contexte**

La Commission permanente du conseil municipal de la Ville de Montréal a procédé les 27, 28 novembre, 5 décembre 2012 et 22 janvier 2013 à l'étude publique du projet *Montréal physiquement active*, et ce, tel que prévu à son programme d'activités adopté par le conseil municipal à sa séance du 19 mars 2012 (CM12 0221). La Commission a adopté ses recommandations le 12 juin 2013. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 17 juin 2013 et le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 3 juillet 2013.

**Commentaires d'ordre général**

La Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports a été interpellée en 2012 par la Direction des sports et de l'activité physique pour organiser une consultation publique sur le thème de *Montréal physiquement active*. La population montréalaise a été invitée à réfléchir et à soumettre des propositions sur la meilleure manière de faire bouger les Montréalais. Une question a été au cœur de cette consultation : que devons-nous faire pour façonner notre ville et engager nos communautés afin que nos citoyens adoptent un mode de vie physiquement plus actif ?

Près de deux cent quatre-vingt (280) personnes se sont présentées à l'une ou l'autre des six assemblées publiques et la Commission a reçu quatre-vingt (80) mémoires. Cette consultation constitue l'une des plus importantes de la Commission au cours des dernières années. Elle s'inscrit très bien dans la réflexion actuelle sur le *Plan de développement de Montréal*. Les recommandations abordent tous les volets du sport et de l'activité physique, mais aussi des dimensions reliées à l'aménagement du territoire, les environnements favorables à la santé, les déplacements actifs, les parcs et les espaces verts, l'environnement, la mobilisation sociale, le design, etc.

Cet examen public s'est déroulé en deux temps : une assemblée publique d'information le 30 octobre 2012 a permis de présenter les actions de la Ville de Montréal et de ses partenaires pour offrir aux Montréalais des milieux de vie favorables à la qualité de vie, de relever les enjeux et les pistes d'orientation. Quatre assemblées publiques, les 27, 28 novembre, 5 décembre 2012 et 22 janvier 2013, ont permis de recueillir les commentaires et les mémoires des citoyens et des organismes du milieu sur le sujet.

Le document de consultation a relevé un constat choc : pour la première fois dans l'histoire des sociétés industrialisées, l'espérance de vie de nos enfants risque d'être plus courte que celle de nos parents (Olshansky Sj & coll. 2005). Il s'agit d'une situation

alarmante puisque la sédentarité est dorénavant une menace pour nos communautés. Elle est devenue un enjeu majeur dans de nombreux pays.

L'inactivité physique est maintenant la 4<sup>e</sup> cause mondiale de mortalité et il y a donc urgence d'agir. L'enjeu majeur associé à l'inactivité physique est connu tant au niveau international, national, provincial que municipal et plusieurs plans nationaux ayant pour objectif de favoriser la pratique de l'activité physique ont été diffusés. D'ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé dans son *Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020* a inclus des mesures visant à faire avancer l'application de la *Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé*. Une de ces mesures est la promotion de l'exercice physique dans la vie quotidienne, par l'intermédiaire du transport actif aussi bien que du sport et des loisirs actifs.

La *Charte de Toronto* pour l'activité physique constitue un appel mondial à l'action; elle a été adoptée lors du 3<sup>e</sup> congrès international pour l'activité physique et la santé publique qui s'est tenu en mai 2010 à Toronto. Cette Charte présente des principes directeurs qui pourraient s'appliquer à Montréal, correspondant aux échelles de gouvernance du niveau local. À ces principes s'ajoutent, suivant la nature de l'intervention, des actions plus larges sur les plans supralocal et municipal de l'action de la ville dans ses différents champs de compétences – services collectifs, développement économique, communication, environnement, urbanisme et aménagement du territoire, transport et sécurité publique.

Le *Plan régional de santé publique 2010-2015* incite déjà de nombreux partenaires concernés par les actions de santé publique et l'amélioration de la qualité de vie, à travailler de concert afin de mettre en place des conditions favorables pour réduire les inégalités sociales et réduire la prévalence des maladies chroniques. En 2014, la Direction de la santé publique de Montréal dévoilera une vaste enquête sur la santé des Montréalais de 15 ans et plus, notamment sur le plan de l'activité physique. En 2017, une enquête approfondie touchera les jeunes de 0 à 15 ans.

Le document de consultation faisait état de toutes les actions entreprises par la Ville de Montréal pour améliorer la qualité de vie des Montréalais. Plusieurs de ces actions sont déjà mises en œuvre par les arrondissements et la Ville de Montréal pour promouvoir l'activité physique et le sport et sont inscrites notamment dans la *Charte des droits et responsabilités de la Ville de Montréal*, le *Plan d'urbanisme de Montréal (2004)*, le *Plan de transport (2008)*, la *Politique familiale de Montréal (2008)*, la *Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal (2008)*, le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, la *Déclaration de la Ville de Montréal sur le sport régional (2010)*, la *Politique municipale d'accessibilité universelle (2011)*, le *Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015* et la *Stratégie jeunesse de Montréal 2013-2017*.

Le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (2010-2015)* comporte plusieurs orientations ainsi que des objectifs chiffrés pour améliorer la qualité

de vie, par exemple par le biais de l'aménagement de quartiers durables, du verdissement, de la réduction des îlots de chaleur et des mesures d'apaisement de la circulation. Malgré les progrès accomplis, il demeure que l'accès aux infrastructures incitant à l'activité physique et à la saine alimentation varie beaucoup selon le voisinage et les arrondissements.

Le *Plan de transport (2008)* favorise également les transports actifs par le biais de plans locaux de déplacement et par la mise en place de nouveaux corridors cyclables, mais de nouvelles mesures seront nécessaires pour améliorer le réseau viaire en faveur des déplacements actifs.

Le réseau des grands parcs et les parcs d'arrondissement constituent enfin un territoire privilégié favorable à la pratique de l'activité physique qu'il y aurait lieu de mieux valoriser durant la saison hivernale.

Bien que tous ces plans et réseaux soient valables, il est nécessaire de proposer une action plus large et plus systémique en matière d'activités physiques, de sport et de saine alimentation. Le projet de *Montréal physiquement active* nécessite maintenant une action concertée de plusieurs mesures concrètes concernant l'action locale, la promotion, l'animation, l'aménagement du territoire, le design, la sécurité, l'environnement et le transport de même qu'en matière d'immobilisations, de gestion et de coordination.

Le comité exécutif considère que l'activité physique, le sport et le loisir sont un investissement dans l'être humain, dans la santé, dans l'économie et dans le développement durable. L'activité physique doit faire partie de notre quotidien. Elle est salubre pour les personnes de tous les âges. Elle joue un rôle majeur dans le développement physique et psychologique des enfants. Elle réduit les risques de maladies chroniques et de problèmes de santé mentale chez les adultes. L'inactivité physique est quant à elle responsable d'une part substantielle des coûts directs et indirects des soins de santé. Elle entraîne aussi des répercussions positives sur la productivité et sur l'espérance du nombre d'années de vie en bonne santé de même que sur le dynamisme des communautés.

À cet effet, le comité exécutif accueille les efforts collectifs de Montréal et de ses 19 arrondissements, du Service de la qualité de vie, de la Direction des sports et de l'activité physique, des services centraux concernés et des organismes partenaires dont la Direction de la santé publique de Montréal qui ont collaboré étroitement à la vision de *Montréal physiquement active*.

Dans ce qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par la Commission.

## Recommandations et suivi

La Commission recommandait au conseil municipal :

Attendu les engagements prévus à l'article 22 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* sur la promotion d'un mode de vie actif ;

Attendu l'adoption en 2008 de la Charte du piéton en tant que chapitre particulier du *Plan de transport de Montréal* ;

Considérant que les objectifs de *Montréal physiquement active* interpellent tant les arrondissements que divers services corporatifs de la Ville centre en regard de leurs compétences respectives :

- celles des arrondissements à l'égard des parcs, équipements de sports ou de loisirs, de l'organisation des loisirs sportifs et du soutien des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ;
- celles de la Ville centre en matière de gestion des équipements collectifs et de concertation entre les différentes unités de la Ville visant des actions plus transversales ;
- celle de l'agglomération en matière d'aide à l'élite sportive et aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale ;

Considérant qu'il existe de multiples organisations gouvernementales, non gouvernementales et organismes associatifs qui partagent les préoccupations de la Ville pour accroître l'activité physique et le sport pour tous ;

Considérant que des efforts concertés et complémentaires seront nécessaires entre les différents services corporatifs de la Ville de Montréal, les arrondissements, les gouvernements supérieurs, leurs organismes mandataires et les organismes associatifs ;

Considérant qu'un changement culturel s'impose auprès des populations plus particulièrement défavorisées et des décideurs pour s'engager de manière urgente à accroître l'activité physique et de réduire la sédentarité puisque ce virage constitue l'une des réponses aux préoccupations de la communauté locale et mondiale pour l'amélioration de la santé publique et la qualité de vie ;

Considérant que la Ville reconnaît que le déplacement actif, l'activité physique et le sport jouent un rôle déterminant dans le développement global de la personne, particulièrement celui des enfants et qu'elle place la personne et la famille au centre de ses préoccupations.

## **R-1**

### *Vision globale et plan d'action*

*Que l'administration travaille de concert avec les arrondissements et les partenaires à l'élaboration d'une vision globale partagée de la vie active et qu'elle établisse un plan d'action concerté ciblant l'ensemble des activités et services municipaux qui peuvent favoriser un mode de vie physiquement actif.*

*Cette vision devra être élaborée dans le respect des réalités locales et fondée sur l'équité territoriale des services offerts, l'inclusion sociale, l'accès à toutes les clientèles ainsi que l'accessibilité universelle. Pour ce faire, que la Ville :*

- *adhère à la Charte internationale de Toronto pour l'activité physique qui constitue un appel mondial à l'action, qu'elle intègre les principes directeurs de la Charte dans ses interventions quotidiennes et qu'elle fixe des cibles chiffrées comparables pour mesurer l'évolution de la santé de la population;*
- *mandate le Service de la qualité de vie et sa Direction des sports et de l'activité physique pour :*
  - *préparer un avant-projet de politique sur l'activité physique, vers une ville active et sportive ;*
  - *présenter cet avant-projet à la population dans le cadre d'un Sommet de Montréal, ville active en 2014, afin de permettre à Montréal de se doter d'un plan d'action commun avec les partenaires et d'un fonds public et privé de soutien annuel à sa mise en œuvre ;*
  - *favoriser la mise en place d'un comité provisoire composé de personnalités issues du milieu public et privé pour l'organisation de ce sommet ;*

*encourager, une fois la politique adoptée, la mise en œuvre entre les divers paliers d'intervention (arrondissements et ville centre) de plans d'action sur les saines habitudes de vie.*

## **Réponse à R-1**

Le comité exécutif considère l'activité physique comme un enjeu primordial et il est fondamental que l'on reprenne le plaisir et le goût de bouger non seulement dans notre temps libre, mais aussi quotidiennement, notamment au travail, dans nos déplacements ou en faisant du sport. L'activité physique et le sport constituent des dimensions essentielles de la qualité de vie. En ce sens, il reconnaît que le développement de cette vision et de la mise en œuvre dans un plan d'action sur l'ensemble du territoire de la métropole est une opportunité unique pour renforcer l'offre en matière d'activité physique, de sports et de loisirs actifs de proximité. En regard des compétences et des pouvoirs locaux en matière d'activité physique, de sport et de loisir, le comité exécutif reconnaît que les arrondissements sont les maîtres d'œuvre au quotidien dans la

consolidation et le développement des moyens nécessaires à l'amélioration de la santé des citoyens par l'activité physique et la pratique de sports.

Le comité exécutif reconnaît également que cet objectif de faire bouger les Montréalais ne peut être envisagé sans l'apport des citoyens et des organismes dans une approche concertée et intégrée. Les suites que la Ville de Montréal apportera aux recommandations doivent donc viser la complémentarité avec les actions des différents acteurs gouvernementaux, des milieux du sport et de l'activité physique, de la santé, de l'éducation, de l'aménagement, de l'urbanisme, du design et du transport.

Comme cette vision sera élaborée dans le respect des réalités locales et fondée sur l'équité territoriale des services offerts, l'inclusion sociale, l'accès à toutes les clientèles ainsi que l'accessibilité universelle, le comité exécutif appuie les démarches de la Direction des sports et de l'activité physique pour que la Ville de Montréal adhère à la *Charte internationale de Toronto* pour l'activité physique qui constitue un appel mondial à l'action, qu'elle intègre les principes directeurs de la *Charte* dans ses interventions quotidiennes.

Le Comité exécutif demande au Service de la qualité de vie et la Direction des sports et de l'activité physique de préparer un avant-projet de politique sur l'activité physique et le sport, vers une ville active et qu'elle présente cet avant-projet à la population et à ses partenaires dans un *Sommet de Montréal, métropole active en 2014*. Ainsi, à l'image des autres grandes métropoles du monde, Montréal pourra se doter d'un plan d'action commun avec les Montréalais et les partenaires et d'évaluer l'opportunité de la création d'un fonds privé et public de soutien annuel à sa mise en œuvre.

Le comité exécutif appuie la vision de *Montréal physiquement active* et recommande aux arrondissements et services centraux concernés de soutenir de manière concertée les initiatives émanant de cette vision pour réaliser des plans d'action locaux sur les saines habitudes de vie.

## **R-2**

### *Promotion de l'activité physique, de ses bienfaits et du plaisir de bouger*

*Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires, priorise la promotion de l'activité physique et de ses bienfaits pour inscrire Montréal comme une ville physiquement active et en santé, notamment par :*

- la réalisation de campagnes de sensibilisation conjointes;*
- la consolidation des différents outils de diffusion de l'offre d'activités de la municipalité et de ses partenaires;*
- la mise en œuvre de stratégies particulières comme le programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes ayant des limitations*

*fonctionnelles pour rejoindre prioritairement les groupes de citoyens qui sont peu actifs;*

- la tenue d'événements mobilisateurs à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale dans lesquels le mode de vie physiquement actif et le sport sont valorisés et auxquels sont associés des athlètes montréalais et des personnalités qui représentent des modèles à suivre pour la population.*

### **R-3**

*Pratique libre et spontanée d'activités physiques en toutes saisons*

*Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires, favorise l'animation des espaces publics et des grands parcs de façon à multiplier les occasions d'être physiquement actif en adoptant des stratégies fondées sur la pratique libre et spontanée d'activités physiques, sportives, de loisir actif et de plein air urbain durant toutes les saisons, et spécialement durant la saison hivernale.*

### **R-4**

*Valorisation de l'offre de services*

*Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires, améliore le déploiement de son offre de services, de ses façons de faire et du financement associé et s'assure de la mise en place des services afférents nécessaires de manière à :*

- rejoindre l'ensemble de la population, plus particulièrement les jeunes, autant les filles que les garçons, les personnes âgées, les personnes ayant des limitations et les communautés culturelles ;*
- permettre une plus grande accessibilité économique aux services par le biais de nouvelles formules appropriées, par exemple la carte rabais prépayée pour les familles ou la création d'une carte Accès-Jeunes ;*
- améliorer la qualité de vie dans les secteurs en requalification et les quartiers durables en projet.*

### **Réponse à R-2, R-3 et R-4**

Le comité exécutif demande au Service de la qualité de vie d'adapter les programmes et les ressources sous sa responsabilité et de les mettre à contribution pour soutenir les arrondissements et les partenaires du milieu dans la promotion de l'activité physique, de ses bienfaits et du plaisir de bouger. L'objectif principal est d'animer les espaces publics, en particulier dans les grands parcs et les parcs d'arrondissement, en adoptant des stratégies fondées sur la pratique libre et spontanée d'activités physiques,

sportives, de loisirs actifs et de plein air urbain, durant toutes les saisons et spécialement durant la saison hivernale.

Dans ce sens, le comité exécutif demande au Service de la qualité de vie et aux arrondissements d'améliorer leurs programmes, leurs façons de faire et leurs financements associés de manière à prioriser des mesures conjointes pour rejoindre plus facilement l'ensemble de la population et en particulier les jeunes, autant les filles que les garçons, les personnes âgées, les personnes ayant des limitations fonctionnelles et les communautés culturelles.

Le comité exécutif demande également au Service de la qualité de vie d'entreprendre avec les directions concernées l'étude de mesures concrètes pour accroître l'accessibilité économique par le biais de nouvelles formules afin de permettre une plus grande accessibilité et d'améliorer la qualité de vie dans les secteurs en requalification les zones de défavorisation et les zones de revitalisation urbaine intégrée (RUI) et les quartiers durables en projet (quartiers verts et quartiers 21).

Le comité exécutif recommande à la Direction des sports et de l'activité physique et la Division des événements publics ainsi qu'aux arrondissements de favoriser la tenue d'événements mobilisateurs et rassembleurs de différentes envergures pour encourager les citoyens à adopter un mode de vie physiquement plus actif et une saine alimentation.

## **R-5**

### *Planification générale de l'aménagement urbain*

*Que l'administration revoie la planification générale de l'aménagement urbain de son territoire de manière à inclure la notion d'environnements favorables aux saines habitudes de vie. À cette fin :*

- qu'elle intègre de nouvelles orientations et interventions favorisant l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation au Plan de développement de Montréal et qu'elle les traduise par des mesures concrètes dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;*
- qu'elle intègre dans tout nouveau projet de développement urbain des mesures d'aménagement favorisant le transport actif et collectif, ainsi que le développement d'aires récréatives intégrées à ces aménagements;*
- qu'elle favorise l'aménagement de quartiers sécuritaires, l'accès à des équipements récréatifs et sportifs tout en assurant des services de proximité, la mixité des usages, la connectivité entre les secteurs, la diminution des barrières physiques et l'accès aux parcs et espaces verts.*

## Réponse à R-5

Reconnaissant l'importance des enjeux urbanistiques pour multiplier les occasions d'être physiquement actif, le comité exécutif relève que l'activité physique et le sport doivent être présents en amont, c'est-à-dire dès les phases de planification de son territoire et qu'en conséquence ces préoccupations devront être également placées au plus haut niveau de priorité dans les documents de planification de la Ville.

Le projet de plan de développement de Montréal fait déjà mention d'une meilleure planification générale en fonction d'environnements favorables aux saines habitudes de vie à l'intérieur des principes de développement de son territoire, soit celui *d'une ville qui favorise l'activité physique et la santé et aménagée pour les piétons et les cyclistes*. Le comité exécutif encourage le Service de la qualité de vie et le Service de mise en valeur du territoire à poursuivre les actions positives en faveur des saines habitudes de vie incluses à l'intérieur du Plan de développement de Montréal.

Le comité exécutif mandate ces services à traduire ces orientations et ces interventions par des mesures concrètes dans le *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*, dans la révision de son *Plan d'urbanisme et des chapitres d'arrondissement* ainsi que dans les grands projets d'aménagement de la Ville. Il demande ainsi aux services centraux concernés et aux arrondissements de travailler de concert avec leurs partenaires publics ou privés à l'inclusion de l'activité physique et du sport dans l'élaboration de leur projet urbain.

## R-6

### *Cohérence, connectivité et partage du réseau viaire*

*Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et la Direction des transports, mette l'emphase sur la cohérence et le partage du réseau viaire montréalais en tenant compte des besoins de tous les usagers de la voie publique. À cette fin :*

- qu'elle développe et aménage un réseau viaire qui encourage davantage le vélo et la marche à pied;*
- qu'elle favorise un arrimage plus adéquat entre le réseau de transport collectif et les pistes cyclables, en demandant par exemple, que les autobus et les trains soient munis de dispositifs permettant d'y loger des bicyclettes;*
- qu'elle soutienne le développement en continu de parcs et d'espaces verts, de pistes cyclables, de corridors piétonniers, de plateaux sportifs extérieurs et de parcs linéaires ainsi que l'aménagement des berges pour favoriser la pratique libre et les activités récréatives;*
- qu'elle élabore un guide d'aménagement durable des rues de Montréal illustrant les meilleures pratiques pour tous les types de déplacements;*
- qu'elle intègre de nouvelles orientations et interventions favorisant l'adoption de saines habitudes de vie dans tous les projets de quartiers verts ;*

- qu'elle accélère la réalisation des Plans locaux de déplacement dans chaque arrondissement et l'application des mesures du Plan de transport (2008) qui touchent les piétons et les cyclistes.

## **R-7**

### *Priorisation des déplacements actifs*

*Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements et la Direction des transports, priorise les déplacements actifs. À cette fin :*

- qu'elle s'assure de l'application rigoureuse des mesures contenues dans la Charte du piéton, chapitre particulier du Plan de transport (2008);
- qu'elle s'assure de l'application rigoureuse des règlements de sécurité routière, plus particulièrement de l'article 386 du Code de la sécurité routière qui interdit le stationnement à moins de 5 mètres d'un passage piétonnier;
- qu'elle valorise les corridors piétonniers et cyclables pour faciliter les déplacements actifs vers les écoles primaires et secondaires et pour contrer les multiples barrières physiques, particulièrement pour les secteurs enclavés par les autoroutes et les chemins de fer ;
- qu'elle relève le niveau de priorité concernant l'entretien et le déneigement des réseaux piétonniers et de certaines pistes cyclables durant la saison hivernale;
- qu'elle prévoit des temps de traverse suffisants et sécurise les intersections afin de permettre des déplacements plus sécuritaires à l'intention des personnes âgées et des enfants qui se rendent à l'école à pied ou à vélo;
- qu'elle améliore la signalisation pour mieux indiquer la présence de passages piétonniers de même qu'elle implante de meilleures mesures d'apaisement de la circulation telles que les saillies de trottoirs ;
- qu'elle fasse des représentations auprès du ministère des Transports du Québec pour évaluer la possibilité de réviser ou d'ajuster à la réalité montréalaise certaines normes du cadre réglementaire provincial en matière de transport, en vue d'améliorer le transport actif.

## **Réponse à R-6 et R-7**

Le comité exécutif considère comme essentiel le rôle structurant du *Plan de transport de Montréal* pour améliorer la qualité de vie des citoyens. Cette vision est en droite ligne avec plusieurs politiques et également le projet de *Montréal physiquement active*. Elle répond aussi aux objectifs du 16<sup>e</sup> Chantier du *Plan de transport de Montréal*, soit de redonner aux résidents des quartiers montréalais la qualité de vie qui leur revient. La Ville de Montréal dispose depuis avril 2013 d'un premier fascicule du *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* pour accompagner les communautés et les arrondissements vers l'implantation de mesures favorisant la marche et le vélo de

même que pour améliorer l'accès aux infrastructures collectives, récréatives et sportives de la métropole.

Le *Guide d'aménagement durable des rues de Montréal* comporte des thèmes concernant les Quartiers verts, la géométrie, les aménagements cyclables, la signalisation et le marquage. Le comité exécutif recommande également d'inclure dans ce guide, de nouvelles mesures de manière à favoriser et à faciliter, tant au plan technique que réglementaire, l'emphase sur la connectivité du réseau viaire à l'avantage du piéton et du vélo par le développement en reliant les parcs et les espaces verts, les pistes cyclables, les corridors piétonniers vers les plateaux sportifs extérieurs et les parcs linéaires ainsi que les berges pour favoriser la pratique libre et les activités récréatives de plein air.

Le comité exécutif demande aux arrondissements d'accorder une priorité à la réalisation de *Plans locaux de déplacement* de même que de favoriser la mise sur pied de projets spécifiques contribuant à la création et l'aménagement d'espaces publics ouverts et inclusifs, à l'adaptation de la réglementation dans certains cas, de manière à permettre l'application des mesures plus rigoureuses contenues dans la *Charte du piéton*, chapitre particulier du *Plan de transport (2008)*.

Le comité exécutif recommande que la Direction des transports ait recours à l'expertise de la Direction des sports et de l'activité physique pour la création d'un fascicule traitant des environnements favorables pour un mode de vie physiquement actif et des défis qu'ils comportent entre autres pour maintenir et améliorer la vocation récréative des ruelles vertes et blanches dans l'espace urbain.

## **R-8**

### *Aménagement urbain relevant du design actif*

*Que l'administration mobilise, en concertation avec les arrondissements et les directions concernées, les forces vives de Montréal sur le plan du design pour créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie. Pour ce faire,*

- qu'elle se dote d'un guide des bonnes pratiques en matière d'aménagement du territoire;*
- qu'elle favorise l'appropriation du design actif dans des projets de requalification urbaine sur le territoire montréalais, par exemple pour le pôle Maisonneuve, les berges ou le secteur de l'Hippodrome;*
- qu'elle favorise les principes LEED pour l'aménagement des quartiers et ceux développés par le Physical Activity Innovation Credit pour les bâtiments publics ou tout autre mesure appropriée.*

## **Réponse à R-8**

Le comité exécutif demande à ce que l'ensemble des politiques, stratégies et plans d'action de la Ville soient pris en compte en matière d'aménagement et d'intervention sur le territoire. Adhérant à l'importance de l'activité physique et du sport pour tous et reconnaissant l'importance d'une approche globale intégrée en matière de développement urbain, le comité exécutif est d'avis que les services concernés entre autres par le projet *Montréal physiquement active*, des quartiers culturels, des Quartiers verts, des Quartiers 21, du Parcours riverain, des Promenades urbaines doivent conjuguer leurs efforts de manière concertée à la concrétisation de ces projets porteurs.

Considérant que Montréal est reconnue comme une ville créative, une métropole culturelle et désignée, ville UNESCO de design, le comité exécutif recommande au Service de la mise en valeur du territoire, en collaboration avec les autres services de la Ville et les arrondissements, de valoriser une approche intégrée de tous les enjeux en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie des citoyens. De plus, il recommande d'illustrer les meilleures pratiques en matière de design actif comme une des composantes d'un guide en aménagement urbain plus général ou par le biais d'un outil ou d'un mécanisme approprié permettant d'illustrer d'autres pratiques exemplaires, notamment LEED ou l'accessibilité universelle.

Le comité exécutif recommande par ailleurs au Service de la mise en valeur du territoire d'intégrer très tôt dans les démarches de planification et d'aménagement urbain, le principe de l'activité physique comme déterminant pour la santé et le bien-être des citoyens. Le projet de l'hippodrome, en cours de planification, pourrait servir de démonstration à cet égard.

#### **R-9**

*Promotion d'une saine alimentation / interdiction de restauration rapide près des écoles*

*Que l'administration adresse au comité permanent sur l'agriculture urbaine et la Division du développement durable la préoccupation citoyenne reliée à l'importance d'offrir un plus large accès à des ressources alimentaires santé sur le territoire et des défis qui l'accompagnent en matière de réglementation entre les arrondissements et de déploiement du réseau des jardins communautaires et collectifs ; qu'elle invite les arrondissements à adopter un moratoire pour interdire l'implantation de nouveaux commerces de restauration rapide près des institutions scolaires et à introduire progressivement une offre de produit santé équivalente ou supérieure dans ses établissements collectifs (culturels, de loisirs, sportifs et communautaires).*

## Réponse à R-9

Le comité exécutif recommande aux arrondissements et aux services centraux concernés d'appuyer les initiatives, tant au plan technique que réglementaire, qui favorisent un plus large accès à des ressources alimentaires santé sur le territoire.

Le comité exécutif demande également que cette préoccupation citoyenne soit adressée au comité permanent sur l'agriculture urbaine et la Division du développement durable pour qu'ils entreprennent une réflexion sur ce propos et qu'ils développent un plan d'action à ce sujet.

### **R-10**

*Montréal vert et bleu / Accès aux berges*

*Que l'administration, en collaboration avec les arrondissements, intensifie leurs actions communes pour le développement d'un Montréal vert et bleu, où les parcs, les places publiques et les berges sont aménagés et animés pour qu'ils deviennent des destinations privilégiées pour l'activité physique en toutes saisons. À cette fin, qu'elle crée :*

- des corridors avec les milieux naturels, les jardins et les ruelles ;*
- des promenades le long des berges et des points d'accès à l'eau;*
- des places publiques au cœur des quartiers ;*
- un réseau attrayant avec l'ensemble de nos équipements collectifs de propriété municipale, scolaire et institutionnelle.*

### **R-11**

*Appropriation des ruelles publiques vertes et blanches*

*Que la Direction générale désigne les services appropriés pour revoir, en collaboration avec les arrondissements, les responsabilités reliées à la sécurité, l'accessibilité, l'entretien et l'aménagement de ruelles vertes et blanches de manière à favoriser l'appropriation de ces espaces par les citoyens et les jeunes pour s'exprimer, jouer et faire de l'exercice, en :*

- étudiant la faisabilité d'harmoniser les règlements sur l'occupation du domaine public entre les arrondissements pour l'appropriation des ruelles publiques;*
- prévoyant des mesures et conditions sur l'aménagement de ruelles blanches et vertes ;*
- mettant en place des programmes conjoints d'aménagement de la Ville centre et des arrondissements au bénéfice des regroupements de citoyens.*

## Réponse à R-10 et R-11

Le comité exécutif appuie la vision de la trame verte et bleue du grand Montréal élaborée par la Communauté métropolitaine de Montréal et demande aux arrondissements et services centraux concernés d'intensifier leurs initiatives en matière d'aménagement, de transport actif et d'environnement pour augmenter la connectivité entre les milieux naturels régionaux et locaux, les jardins et les ruelles, les promenades le long des berges, les points d'accès aux berges et aux cours d'eau, les places publiques et les équipements collectifs de propriété municipale, scolaire et institutionnelle.

Le comité exécutif recommande d'intégrer la vision de la trame verte et bleue dans le *Schéma d'aménagement* en cours d'élaboration par le Service de la mise en valeur du territoire et subséquemment dans les travaux de révision du plan d'urbanisme à venir. Il recommande par conséquent aussi aux arrondissements d'adapter leur règlement d'urbanisme, et ce, de concert avec le Service de mise en valeur du territoire et les partenaires du milieu afin de favoriser une réappropriation de l'espace public (ruelles et autres espaces) au bénéfice notamment de l'activité physique et du jeu libre pour les jeunes.

Le comité exécutif demande également à ce que les projets urbains en cours de planification et identifiés au *Plan de développement de Montréal* s'inscrivent dans une trame verte et bleue lorsque les conditions le permettent.

Par ailleurs, le comité exécutif recommande que la Direction des grands parcs et du verdissement considère, dans la révision de son plan stratégique et de ses plans d'actions dans les grands parcs, l'intégration de mesures concrètes pour favoriser l'activité physique et le plein air de même que pour développer une programmation variée et attrayante, un contact avec la nature tout en redonnant le goût de bouger régulièrement.

### **R-12**

#### *Redéploiement de l'intervention municipale et financement*

*Que l'administration mandate la Direction des sports et de l'activité physique pour revoir, en collaboration avec les arrondissements et les partenaires concernés, le déploiement de son intervention et s'assurer de la répartition adéquate de son offre de services, de manière à :*

- assurer la présence et la visibilité des grands ensembles sportifs d'intérêt exceptionnel sur le territoire montréalais et le rayonnement sportif de Montréal, notamment des pôles sportifs de Maisonneuve, du parc Jean-Drapeau, du Complexe sportif Claude-Robillard, du Complexe environnemental de Saint-Michel, et du parc Jarry, entre autres ;*

- à soutenir tous les niveaux de pratique sportive (initiation, récréation, compétition et excellence) en tenant compte de l'importance du sport organisé comme élément mobilisateur favorisant l'appartenance à un groupe et l'inclusion sociale des jeunes;
- finaliser la démarche des plans d'interventions sectoriels en activité physique et en sport et compléter leur financement par des mesures appropriées;
- favoriser l'accès à des équipements récréatifs et sportifs de proximité de manière à améliorer la qualité de vie des collectivités, en priorité dans les secteurs les plus défavorisés;
- permettre une meilleure cohésion des stratégies d'intervention municipales et gouvernementales en sport et de leur soutien financier ;
- favoriser le partage des connaissances et l'émergence d'actions collectives sur le plan de la recherche, de la veille, de la formation au perfectionnement, du réseautage et du soutien à la relève des intervenants de la Ville et des organismes partenaires ;
- développer de nouveaux partenariats financiers souples et tangibles entre les institutions, les organismes associatifs, les athlètes, les entreprises et le secteur public;
- obtenir de nouvelles sources de revenus, de redevances et d'incitatifs fiscaux tant pour la Ville que pour le milieu ;
- augmenter la part du budget municipal consacré à l'amélioration de la santé des citoyens par l'activité physique et le sport pour tous.

## Réponse à R-12

Le comité exécutif considère comme prioritaire le rôle structurant des infrastructures récréatives et sportives dans leur milieu et s'emploie à rendre disponibles les ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à leur développement, tel qu'indiqué dans les études sur l'intervention en sport et activité physique de la Ville de Montréal. La stratégie montréalaise s'appuie sur la réalisation de plusieurs plans directeurs sectoriels de son intervention pour améliorer la qualité de son offre de services à toutes les échelles de gouvernance locale et municipale tel qu'indiqué dans le *Plan d'intervention et programme de soutien à la mise aux normes des aré纳斯 municipaux (2010-2020)* et dans le *Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025 (PIAM)*. Le comité exécutif recommande à la Direction des sports et de l'activité physique de poursuivre l'élaboration de ses plans d'intervention pour le développement de l'offre de services et de ses équipements de même que son positionnement stratégique de Montréal en matière d'événements sportifs majeurs comme un des éléments essentiels à la vitalité des communautés locales et de celle de Montréal, métropole active.

Le comité exécutif reconnaît qu'il faudra assurer la présence et la visibilité des grands ensembles sportifs d'intérêt exceptionnel de Montréal avec les partenaires concernés, notamment le pôle Maisonneuve. Le comité exécutif recommande au Service de la mise en valeur du territoire et au Service de la qualité de vie d'inscrire la vision de Montréal présentée dans le cadre du *mémoire de la Ville sur l'avenir du parc olympique en 2011*, comme prioritaire de manière à ce qu'il puisse devenir un site de classe mondiale axé sur le sport, la culture et la biodiversité.

Le comité exécutif recommande également aux arrondissements qu'ils revoient leur plan local d'intervention en sport, activité physique et loisirs de manière à ce qu'ils puissent appuyer les initiatives d'animation et de mise en valeur de leur patrimoine récréatif et sportif sur leur territoire. Il encourage également les arrondissements à soutenir des initiatives de leurs partenaires pour stimuler le développement du sport régional (tel qu'adopté par le conseil municipal dans la déclaration sur le sport régional en octobre 2010), reconnaître les pôles sportifs d'intérêt local, de même que pour accroître les efforts afin de permettre l'accès aux jeunes et aux moins jeunes à une grande diversité d'activité physique et de sports pour tous. Le sport étant source d'apprentissages, de plaisir et de bien-être pour nos jeunes.

Outre ces notions, les bienfaits de la pratique sportive sur la santé et l'adoption de saines habitudes de vie par les jeunes sont reconnus. La pratique sportive agit efficacement sur le plan de la prévention, elle permet de contrer plusieurs problématiques sociales en diminuant l'isolement et en favorisant l'estime de soi, l'esprit communautaire et un meilleur rendement scolaire. La Ville de Montréal reconnaît que chaque niveau de la pratique sportive, autant l'initiation, que la récréation, la compétition ou l'excellence est essentiel.

Le comité exécutif recommande au Service de la qualité de vie, dans le cadre des démarches entourant les *Quartiers durables* et les *Promenades urbaines*, d'accroître son implication afin de permettre la réalisation de zones complémentaires en sport et activité physique à ces projets de développement intégré de manière à créer une meilleure cohésion des stratégies d'intervention municipales et gouvernementales visant l'amélioration de la qualité de vie pour les collectivités montréalaises et celles touchant plus spécifiquement les secteurs les plus défavorisés.

Le comité exécutif encourage les services concernés à mettre en commun leur expertise et leurs ressources afin de coordonner la mise en œuvre de la vision *Montréal physiquement active*, de la diffuser, de la promouvoir et d'impliquer les Montréalais et partenaires afin de favoriser le partage des connaissances et l'émergence d'actions collectives sur le plan de la recherche, de la veille, de la formation, du perfectionnement des bénévoles de manière à assurer la relève des interventions citoyennes et la vitalité des organismes en sport, activité physique et loisirs dans chaque arrondissement.

Comme la cohérence des actions gouvernementales et le financement sont au cœur d'une action de plus grande envergure pour favoriser la santé des citoyens par l'activité physique et le sport, le comité exécutif recommande au Service de la qualité de vie de saisir l'opportunité pour valoriser auprès du gouvernement du Québec, à l'image des ententes-cadre réussies sur la culture et la diversité sociale, l'importance de mettre en place entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec une entente-cadre en matière d'activité physique et de sports qui tienne compte des spécificités montréalaises au plan sociodémographique et de l'aménagement du territoire pour que l'on puisse arrimer les efforts collectifs au bénéfice de l'ensemble des citoyens.

La participation élevée et historique de citoyens et de plusieurs organismes lors de la consultation publique sur le dossier *Montréal physiquement active* à l'automne 2012 et au début de 2013, prouve que l'intérêt et la mobilisation envers le projet sont exceptionnels. Le comité exécutif ne peut envisager la réalisation hautement prioritaire de ce projet pour la santé des Montréalais sans l'apport des citoyens et de nombreux partenaires.

### **R-13**

#### *Concertation scolaire-municipale*

*Que l'administration inscrive la concertation scolaire-municipale au rang de ses priorités non seulement sous l'angle du partage des locaux scolaires et municipaux, mais aussi sur le besoin de créer des actions communes entre l'école, la famille et la communauté, en :*

- associant les commissions scolaires de Montréal dans de nouvelles stratégies de coopération pour le développement d'un mode de vie physiquement actif et la saine alimentation ;*
- se dotant de nouvelles règles pour le partage des locaux au bénéfice de la famille, des jeunes et des citoyens.*

### **Réponse à R-13**

La concertation scolaire-municipale constitue depuis plus trente ans un enjeu majeur pour la Ville de Montréal et les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal. Les réformes budgétaires, la décentralisation des responsabilités en arrondissement, les mécanismes de concertation, la comptabilité des transactions et des services, la diversité et le nombre d'ententes d'usage, l'accroissement des échanges, tous ces éléments viennent complexifier hautement la situation actuelle, malgré toute la bonne volonté des parties.

Le comité exécutif reconnaît que la concertation scolaire-municipale doit être placée au plus haut niveau de son administration pour qu'elle puisse entreprendre avec ces

partenaires une nouvelle relation basée non seulement sur des principes d'échanges d'usage ou de services, mais aussi sur les bases d'un partenariat ambitieux et innovateur.

Le comité exécutif recommande au Service de la qualité de vie d'inscrire la concertation scolaire-municipale au rang de ses priorités, dans le but d'examiner les avenues possibles, tout particulièrement en activité physique, en sport et en loisir, afin de créer un nouveau partenariat. Augmenter la cohésion et la cohérence est devenu nécessaire entre les parties de manière à créer des actions communes entre l'école, la famille et la communauté.

### **En conclusion**

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports pour la qualité du rapport produit concernant le projet *Montréal, physiquement active* et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.